

Définition d'une politique de formation continuée pour 2010/2011 qui intègre la réduction budgétaire de 15 %

1. Investir dans la formation interréseaux ?

- Envisager dans la perspective d'un nouveau décret une meilleure complémentarité.
- La formation obligatoire (inspection) doit être une véritable journée de formation : place des corrections ?

2. Développer la cellule d'enseignants-formateurs

- par un complément de 2 postes comme prévu dans le décret FCC de 2002
- synergie avec l'IFC (formateur sciences)

3. Renforcer la formation « Micro »

- Assurer à tous les enseignants, au minimum 2 jours de formation en école (réponse à la demande) ou en forum d'« entité » (gestion d'une offre).
Tous les PO délèguent !
- Soutenir les équipes qui réunissent les conditions favorisant les transferts des apprentissages (pilotage, réinvestissement, accompagnement...) dans la durée : formations en site > de 2j. (gestion remplacements)

->Définir avec les CE critères et indicateurs.

4. Maintenir une offre de formation modulaire recentrée sur les spécificités du réseau

- Formations spécifiques « réseau » : religion, préparation et suivi Congrès
- Répondre à des besoins identifiés dans les plans de formation ou émanant des plans d'action diocésains. Articulation Micro/Méso
- Construire un « espace de projet » pour répondre à des besoins en cours d'année
- Développer le compagnonnage, les conférences, les ateliers de partage de pratique...
- Programmer des thème(s) ou public(s) sur plusieurs années en coordination interprovinciale.
- Recadrer la formation des maîtres spéciaux en fonction de leur accompagnement et avec compagnonnage
- Développer des synergies entre provinces et avec Cecafof, FoCOEC, HE, autres

5. Garantir une formation solide pour les cadres

6. Favoriser une gestion plus rationnelle des ressources humaines et financières

- Augmenter le nombre de participants minimum par formation
- Dynamiser l'inter-école
- Rentabiliser les formations des « experts »
- Solliciter les partenaires
- Rationaliser la gestion des repas et déplacements